

## ASSEMBLEE DE CORSE

### DELIBERATION N° 04/35 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES TRANSFERTS A LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE DES BIENS APPARTENANT A L'ETAT, DES PORTS D'AJACCIO ET DE BASTIA ET DES AERODROMES D'AJACCIO, DE BASTIA, DE CALVI ET DE FIGARI

SEANCE DU 5 FEVRIER 2004

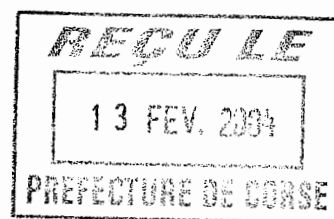
L'An deux mille quatre, et le cinq février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

#### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALLEGRI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANTONA Joseph, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, CHIARELLI Joseph, CIABRINI Jean-Marc, CICCADA Vincent, FELICIAGGI Robert, FERRANDI Jules-Laurent, FILIPPI César, FRANCESCHI Henri, GALLETTI François, GRISONI Marie-Thérèse, GUERRINI Simone, LANFRANCHI Mireille, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, MURACCIOLI Martin, PIETRI Don Pierre, RIOLACCI François-Xavier, ROMITI Gérard, ROSSI José, SANTINI Ange, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, VERSINI Sauveur

#### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. PIETRI Don Pierre  
M. CASTA Pierre-Jean à Mme GUERRINI Simone  
M. COLONNA Jean-Charles à M. VERSINI Sauveur  
M. CROCE Laurent à M. CIABRINI Jean-Marc  
M. GANDOLFI-SCHEIT Sauveur à M. FELICIAGGI Robert  
M. GERONIMI Jean-Valère à M. ROMITI Gérard  
M. JALPI Jean à M. FRANCESCHI Henri  
M. PATRIARCHE Paul à M. ROSSI José  
M. PERETTI Philippe à M. GALLETTI François  
M. PIERI Pierre-Timothée à Mme GRISONI Marie-Thérèse  
M. QUASTANA Paul à M. CICCADA Vincent  
M. RICCI Dominique à M. SANTINI Ange  
M. RUAULT Paul à M. ANTONA Joseph  
M. SIMEONI Marcel à Mme LANFRANCHI Mireille  
M. TALAMONI Jean-Guy à M. FILIPPI César  
M. TOMA Jean-Toussaint à M. LUCIANI Toussaint  
M. VINCIGUERRA Marie-Jean à Mme MATTEI-FAZI Joselyne



#### ETAIENT ABSENTS : MM.

ALESSANDRINI Alexandre, MOTRONI Jean, SISCO Henri.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le décret n° 2003.1022 du 22 octobre 2003 relatif aux ports d'AJACCIO et de BASTIA et modifiant le Code des ports maritimes (partie réglementaire),
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code des Ports Maritimes,
- VU** le Code de l'Aviation Civile,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**



### **ARTICLE PREMIER :**

**APPROUVE** les deux conventions relatives aux modalités de mise en œuvre des transferts et les deux procès-verbaux de remise à la Collectivité Territoriale de Corse des biens, appartenant à l'Etat, des ports d'AJACCIO et de BASTIA, en application de l'article 15-I et III de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse.

### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** les quatre conventions relatives aux modalités de mise en œuvre des transferts, les quatre procès-verbaux de remise à la Collectivité Territoriale de Corse des biens appartenant à l'Etat, et les quatre protocoles de mise à disposition des emprises d'installations nécessaires à la sécurité de la circulation aérienne des aéroports d'AJACCIO, de BASTIA, de CALVI et de FIGARI ainsi que les deux protocoles relatifs au transfert des installations de balisage extérieur pour AJACCIO et FIGARI, en application de l'article L 4424-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans les conditions de l'article L 221-I du Code de l'Aviation Civile et de l'article 15-III de la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse.

**ANNEXES**

